

**COMPTE RENDU PARTIEL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 FEVRIER 2021**

L'an 2021, le 5 février, à 18h00, le conseil municipal, convoqué le 29 janvier, s'est légalement réuni, en mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Vanessa SLIMANI, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 35
 Nombre de conseillers votants : 35 puis 31 à partir de la délibération 2021/007

Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux des 26 septembre et 16 octobre 2020

Les procès-verbaux des conseils municipaux des 26 septembre et 16 octobre 2020 sont approuvés à l'unanimité.

Information - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable – Exercice 2019

Information - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement – Exercice 2019

Information - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets – Exercice 2019

2020/001 - Subvention des projets des écoles de Saint-Jean de Braye

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser le versement des subventions comme suit :

	TYPE DE PROJETS			MONTANT TOTAL
	JMF	Ecole et cinéma	PROJETS	
Ecole maternelle Courtil Loison :	140.00 €	270.00 €	120.00 €	530.00 €
Ecole mat C. Foucher :	- €	220.00 €	- €	220.00 €
Ecole maternelle Louis Petit :	200.00 €	500.00 €	- €	700.00 €
Ecole maternelle Louise Michel :	- €	600.00 €	400.00 €	1 000.00 €
Ecole maternelle Paul Langevin	- €	- €	- €	- €
Ecole primaire Jean Zay :	- €	- €	1 000.00 €	1 000.00 €
Ecole primaire Gallouédec	750.00 €	200.00 €	- €	950.00 €
Ecole primaire J. Prévert :	- €	400.00 €	600.00 €	1 000.00 €
Ecole primaire Anne Frank	1 460.00 €	345.00 €	- €	1 805.00 €
Ecole élémentaire Louis Petit	2 200.00 €	- €	320.00 €	2 520.00 €
Ecole élémentaire P. Langevin :	470.00 €	100.00 €	- €	570.00 €
Ecole élém L. Michel	1 440.00 €	245.00 €	- €	1 685.00 €
TOTAL	6 660.00 €	2 880.00 €	2 440.00 €	11 980.00 €

2021/002 - Avenant à la convention 2020 entre la ville et les CEMEA

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver l'avenant à la convention d'objectifs et de mise à disposition précaire et révocable de locaux ; d'autoriser Madame le maire ou son représentant à signer cet avenant.

2021/003 - Convention Territoriale Globale Ville - CAF

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver la Convention Territoriale Globale et ses annexes ; d'autoriser Madame le maire ou son représentant à signer cette convention.

2021/004 - Renouvellement de la convention de partenariat entre la ville, la SMOC GENERALE, la SMOC TENNIS et les enseignants diplômés d'Etat

A l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer le tarif de location des installations de tennis du Petit Bois à 5 € de l'heure ; d'approuver la convention de partenariat entre la ville, la SMOC GÉNÉRALE, la SMOC TENNIS et les enseignants diplômés d'État.

2021/005 - Subvention exceptionnelle à l'Union Sportive des Joutes de Saint-Loup

A l'unanimité, le conseil municipal décide de verser à l'Union Sportive des Joutes de Saint-Loup, une subvention exceptionnelle de 1 800 €. Cette dépense sera imputée au chapitre 40-6574.

2021/006 - Règlement des équipements sportifs et des salles municipales de Saint-Jean de Braye

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'abroger la délibération du 25 novembre 2005 réglementant l'usage des équipements sportifs ; d'adopter le nouveau règlement des équipements sportifs et des salles municipales.

2021-007- Convention d'engagement Refuge LPO pour la création de zones refuges pour la biodiversité à Saint-Jean de Braye – Ligue de Protection des Oiseaux

Par 28 voix pour et 3 abstentions (Madame PRIGENT, Monsieur JAVOY et Monsieur OUARAB), le conseil municipal décide d'autoriser Madame le maire à signer la convention « d'Engagement Refuges LPO » pour une durée de 5 ans avec la Ligue de Protection des Oiseaux, LPO France.

2021/008 - Fourniture et livraison de produits et petits matériels d'entretien, de consommables à usage unique et de protection sanitaire - Autorisation de signer les accords-cadres

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Madame le maire à signer les accords-cadres relatifs au lot 1 : consommables à usage unique, attribué la société ADIS, sise ZA Ouest BP 25 - 78600 ABLIS et lot 2 : produits et petit matériel d'entretien courant, attribué la société ADIS, sise ZA Ouest BP 25 -78600 ABLIS ; d'imputer la dépense sur les crédits inscrits au budget.

2021/009 - Prestation de nettoyage de divers bâtiments et équipements – Autorisation de signer l'acte modificatif n°1 relatif au marché n° 19041R3000

A l'unanimité, le conseil municipal décide de conclure l'acte modificatif n°1 au marché n° 19041R3000 (lot 1) ; d'autoriser Madame le maire à signer ledit acte modificatif.

2021/010 - Demande de garantie d'emprunt SCCV SAINT JEAN DE BRAYE – Construction de 2 logements en Prêt Social Location-Accession (PSLA) situés rue de Frédeville - ZAC du Grand Hameau

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 322 975,00 euros souscrit par la SCCV SAINT JEAN DE BRAYE – ILOT D1 – ZAC HAMEAU, auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Loire. Ce prêt constitué d' 1 Ligne du Prêt est destiné à financer la construction de 2 logements PSLA située ZAC du Grand Hameau, rue de Frédeville à Saint-Jean de Bray.

2021/011 - Demande de protection fonctionnelle pour un élu

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'accorder la protection fonctionnelle à Madame le maire.

2021/012 - Convention de mise à disposition d'un chien pour la police municipale

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver les termes de la convention de mise à disposition d'un chien pour la police municipale avec Monsieur Alexandre DELAUNAY, agent de la collectivité et propriétaire du chien, et les pièces afférentes ; d'autoriser Madame le maire à signer la convention.

2021/013 - Désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

A l'issue du vote à bulletin secret, et après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32

Nombre de voix de la liste conduite par Olivier de LA FOURNIÈRE : 28

Nombre de voix de la liste conduite par Jean-Emmanuel RENELIER : 4

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 32

Le quotient électoral est de : 4,57

Première attribution des sièges au quotient : Chaque liste se voit attribuer autant de sièges que le nombre de voix qu'elle a obtenues comprend de fois le quotient électoral.

La liste conduite par Olivier de LA FOURNIÈRE obtient automatiquement 6 sièges. A l'issue de cette première répartition, il reste donc un siège à pourvoir.

Seconde attribution : le siège restant est attribué au plus fort reste.

Cela consiste à attribuer le siège à la liste à laquelle il reste le plus de voix, une fois retirées celles nécessaires à la première attribution.

liste conduite par Olivier DE LA FOURNIÈRE	28 – (6x4,57)	0,58
liste conduite par Jean-Emmanuel RENELIER	4 – (0x4,57)	4

La liste de Jean-Emmanuel RENELIER obtient le dernier siège.

Au terme du processus, sont élus :

Olivier DE LA FOURNIERE, Ghislaine HUROT, Romain MERCIER, Catherine GIRARD, Claudine GUEURET, Véronique BURY-DAGOT, Jean-Emmanuel RENELIER

2021/014 - Modification des représentations au sein de la commission n°1 « éducation, jeunesse » et de la commission n°2 « solidarités, cohésion sociale » suite à la démission d'une conseillère municipale

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de procéder au vote à main levée,
- de désigner les représentants au sein des commissions suivantes :
 - commission n°1 : éducation, jeunesse : Claudine GUEURET, Anne-Marie ACQUART, Florence MOREAU, Aurélien KAMENDJE, Jaouad BOUAYADINE, Colette MARTIN-CHABBERT, Olivier DE LA FOURNIERE, Saad OUARAB, Jean-Emmanuel RENELIER.
 - commission n°2 : solidarités, cohésion sociale : Olivier DE LA FOURNIERE, Ghislaine HUROT, Romain MERCIER, Catherine GIRARD, Frédéric CHÉNEAU, Christophe LAVIALLE, Saad OUARAB, Karine PRIGENT.

Fait à Saint-Jean de Braye, le 8 février 2021

Pour le Maire - Conseillère départementale du
Loiret et par délégation,
l'adjointe déléguée
aux affaires et moyens généraux



Colette
Colette MARTIN-CHABBERT

Affiché le 10 FEV. 2021

Retiré le